

Commission départementale des courses hors-stade de l'Aveyron

CDCHS Aveyron 1 bis rue St Martin 12000 Rodez

Tél : 05 65 67 47 12 – Courriel : contact@cdchs12.org – Web : www.cdchs12.org

APPEL DE COTISATION 2010

Association organisatrice :

Adresse :

Code postal : Commune :

Dénomination de l'épreuve organisée :

Date de l'épreuve :

Je soussigné, M......

responsable de l'association organisatrice désignée ci-dessus, déclare :

- adhérer à la Commission départementale des courses hors-stade de l'Aveyron
- verser ce jour le montant de la cotisation prévue pour l'année 2010, soit 16 € (1)(2)

RAPPEL :

Les épreuves inscrites au calendrier CDCHS doivent se conformer au règlement technique FFA et notamment exiger des coureurs la présentation d'une licence FFA et assimilé en cours de validité ou, à défaut, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, préalablement à leur inscription.

A le

Signature

(1) La cotisation s'entend pour une ou plusieurs épreuves se déroulant à une même date. Si un même organisateur organise plusieurs épreuves à des dates différentes, une cotisation est due pour chacune des épreuves.

(2) Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : **CDCHS 12**

La cotisation concerne l'année 2010 (saison 2009/2010). Elle est exigée pour l'inscription de l'épreuve au calendrier 2010. L'organisateur n'aura pas à en effectuer le règlement lors du dépôt du dossier de demande d'organisation. Le dossier complet de demande d'autorisation devra être déposé le plus tôt possible auprès de la CDCHS, et dans la mesure du possible au moins 2 mois avant la date prévue de l'épreuve.